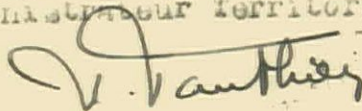


RESIDENCE DU RUANDA.  
TERritoire DE RUHENGARI.

AVIS AU PUBLIC.

Monsieur le Gouverneur fait savoir à la population indoue et swahili du Ruanda-Urundi que les lettres écrites en arabe, gujarabi et autres dialectes sont arrêtées par la censure.- Les lettres écrites en ki-swahili sont autorisées.-

Ruhengeri, le 19 Août 1940.-  
L'Administrateur Territorial, D. VAUTHIER,



Ruhengeri

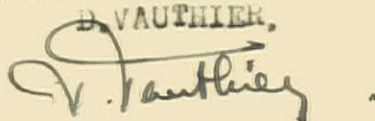


1288

TANGANYIKA.

Bwana Bula-Matari wa Ruanda-Urundi, ana jua sika kwa wahindi na wa-swahili wa Ruanda-Urundi, ya kama mabarua yanayoundikiwa katika ki-arabu, ki-gujarabi, na maandiko mengine yaliyosikilizana zili takwazina kama tiwa.- Mabarua yanayoundikiwa katika ki-swahili ndiyo anaruhusiwa.-

Ruhengeri, le 19 Août 1940.-  
Ndimi Bwana Administrateur Territorial,  
D. VAUTHIER,



Kigali, le 14 août 1940 .

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI .  
RÉSIDENCE DU RUANDA .

N° 1739/Sec.

Objet : Censure .

Transmis copie pour exécution à Messieurs les  
Administrateurs Territoriaux de Kigali, Nyanza, Astrida,  
Shangugu, Kisenyi, Ruhengeri, Biumba et Kibungu .

L'Administrateur Territorial Principal  
G. Sandrart ,

Pour copie certifiée conforme  
Le Secrétaire de la Résidence  
J. Herman,

COPIE .

Service de la Justice .

N° 3159/J.29

Objet : Censure .

Usumbura, le 12 août 1940

Monsieur le Résident ,

J'ai l'honneur de vous prier d'avertir d'argen-  
ce les chefs de groupes swahilis , et amiatiques locaux , que les let-  
tres écrites en arabe , gujarati ou autres dialectes , sont arrêtées  
par la censure .

Les lettres rédigées en Kiswahili sont auto-  
risées .

Le Gouverneur , JUNGERS  
signé: Jungers

Monsieur le Résident du Ruanda  
à Kigali .

# Avis au public

M. le Gouverneur fait savoir  
à la population Randoni et Swahili  
du Ruanda. Qu'il est que les lettres écrites  
en arabe, gujarati et autres dialectes,  
sont arrêtées par la censure.  
Les lettres écrites en Kiswahili sont  
autorisées.

Ruh. le 11-8-40  
Jm. Terr.  
Vanthuy